

Une campagne à destination du grand public

Mesure du souffle pour tous

Les pneumologues et les associations de patients (collectif Souffle regroupant la Splf, le Cnmr, l'association Asthme & Allergies, l'Association Bpco et la Ffaair) lancent une opération de communication auprès du public sur le « souffle », avec deux objectifs : dépister des obstructions bronchiques et les traiter, et sensibiliser le public au risque de Bpco lié au tabac.

LES MALADIES respiratoires, et en particulier l'asthme et les Bpco, sont en progression et, parallèlement, la mortalité par Bpco augmente régulièrement. Préoccupés par cette évolution, les pneumologues considèrent qu'il est important d'alerter le public et les médecins sur ces pathologies. Ils vont lancer une opération baptisée « Mesure du souffle pour tous », pour sensibiliser le grand public au « capital souffle », qui s'accompagnera d'une formation des médecins généralistes à la mesure du souffle.

Celle-ci est facilitée grâce à un appareil pratique et peu coûteux qui permettra de mesurer la capacité respiratoire d'une population en un temps donné et de calculer le rapport Vems/Vem6 (volume expiratoire maximal)

au cours des six premières secondes. Lorsque sa valeur est inférieure à 0,7, il témoigne d'une obstruction bronchique, dont l'étiologie doit être recherchée.

Communiquer sur le « souffle ». L'opération « Mesure du souffle pour tous » est prévue à Bourges pendant une semaine, entre le 9 et le 16 mars. Dans les lieux publics, toutes les personnes de plus de 16 ans qui le désirent pourront donc faire mesurer leur souffle. L'examen est simple : souffler trois fois dans l'appareil en expiration forcée. L'examen et le calcul du rapport Vems/Vem6 seront réalisés par des médecins et des paramédicaux encadrés par des médecins pour répondre aux questions des patients. Avant l'examen, les personnes candidates à l'examen rempliront un questionnaire très court destiné à recueillir quelques informations. Si l'examen montre un rapport Vems/Vem6 < 0,7, un autre questionnaire complètera le premier, avec pour dessein une consultation pour confirmer et préciser le diagnostic. Les médecins consultés renverront aux organisateurs des informations sur le diagnostic porté. Cela permettra de connaître le nombre d'obstructions bronchiques diagnostiquées avec cette opération et de traiter les asthmatiques ou les pa-

tients souffrant de Bpco non encore diagnostiqués. Il est démontré, en effet, que, dans le cas de l'asthme et de la Bpco, un cas sur deux et un cas sur trois, respectivement, ne sont pas diagnostiqués.

Outre l'intérêt de dépister des obstructions bronchiques, cette opération doit servir aussi à sensibiliser le public sur les risques de Bpco (tabagisme, expositions professionnelles). L'examen du souffle est l'occasion de communiquer avec le public sur ce thème et de répondre à ses questions.

L'objectif, à terme, est d'amener le médecin à évaluer le souffle en consultation dès qu'il y a une suspicion d'altération de la fonction respiratoire afin d'avoir des chiffres de référence et de pouvoir suivre l'évolution du rapport Vems/Vem6.

L'appareil utilisé est peu coûteux (40 euros), seul le changement des embouts, obligatoire pour des raisons d'hygiène, engendre des dépenses supplémentaires (faibles). C'est une mesure simple, qui nécessite toutefois une formation du médecin à la réalisation d'une manœuvre d'expiration forcée afin que les chiffres obtenus soient fiables.

Le relais par les médias de l'opération « Mesure du souffle pour